
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 30 septembre 2013 à 19 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Hellen Dionne, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Marc Morin, Directeur d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA13 20 0529

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant le point suivant :

10.02.1 Remerciements

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10 - Remerciements

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, j'aimerais prendre un moment pour rendre hommage à deux de nos collègues du conseil qui, ce soir, participent à leur dernière séance publique puisqu'ils ont annoncé leur retrait de la vie politique à la fin du présent mandat.

Ainsi, monsieur Alvaro Farinacci nous quitte ce soir après 30 ans d'engagement public et de dévouement à la qualité de vie et au bien-être de ses concitoyens.

Quant à monsieur Vincenzo Cesari, il se retire après 26 années bien remplies au service des LaSalloises et LaSallois.

Afin de les remercier de leur dévouement exemplaire pendant toutes ces années et de leur contribution majeure au rayonnement de notre arrondissement, je souhaite leur remettre le drapeau de LaSalle.

Chers collègues, votre route prend un autre virage ce soir puisque votre cheminement politique s'achève ici. Votre apport à l'essor de notre collectivité demeurera toujours vivant. Je vous prie d'accepter ce symbole comme un témoignage de reconnaissance de la part de vos collègues du conseil et de l'ensemble des citoyens de LaSalle.

CA13 20 0530

Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par

Sujet de l'intervention

Mme Dominique Ruest	Projet Bois-des-Caryers - pavage
Mme Ginette Leclair	Projet Bois-des-Caryers – test aqueduc
M. Viet Nguyen	Propriétaires de condos - Shevchenko
M. Jean Gauthier	Projet Bois-des-Caryers - déneigement
M. Stéphan Mongeon	Projet Bois-des-Caryers – évaluation
M. Ze Huan Liu	Projet Bois-des-Caryers

La période de 30 minutes étant écoulée, la période de questions reprendra à la fin de la séance.

10.04

CA13 20 0531

Dépôt du rapport sur la situation financière et de la liste des contrats

Dépôt et lecture du rapport sur la situation financière de LaSalle et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ ainsi que ceux de 2 000 \$ et plus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

10.05 1132365048

CA13 20 0532

Condoléances - décès de Mme Suzanne Trahan Duchesnay

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Suzanne Trahan Duchesnay, résidente de l'arrondissement.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA13 20 0533

Condoléances - décès de Mme Emilia Fabrizi Valentini

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Emilia Fabrizi Valentini, résidente de l'arrondissement.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA13 20 0534

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2013 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA13 20 0535**Approbation du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'approuver le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1132363152

CA13 20 0536**Contrat à Groupe Sodem inc. - gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'attribuer au Groupe Sodem inc. le contrat pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 930 482,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 (appel d'offres public no 13-13005).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1133413081

CA13 20 0537**Contrat à Construction & Excavation MAP - réparation des colonnes structurales à l'Aquadôme**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 40 983,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation des colonnes structurales à l'Aquadôme dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Construction & Excavation MAP Inc., le contrat M.S.13-252 à cette fin (soumission 309753), au prix de sa soumission, soit au prix total de 40 983,30 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1136152043

CA13 20 0538

Contrat à Émondage Allard Inc. - élagage/abattage/essouchement et autres travaux arboricoles

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser une dépense de 120 708,80 \$, taxes incluses, pour l'élagage, abattage, essouchement et autres travaux arboricoles, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Émondage Allard inc., le contrat T.A.13-1526, appel d'offres 13-13044, à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 120 708,80 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1135990027

CA13 20 0539

Contrat à Intro sécurité collective - service de poinçonneurs au site de déversement des neiges usées

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense de 30 560,36 \$, taxes incluses, pour le service de poinçonneurs au site de déversement des neiges usées Angrignon du 15 novembre 2013 au 15 avril 2014, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Intro sécurité collective, le contrat N.U.13-1528, appel d'offres 13-13068, à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 30 560,36 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1135990028

CA13 20 0540**Contrat à Maintenance Eurêka - service de gardiennage à la bibliothèque**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accorder un contrat de 3 ans à Maintenance Eurêka Ltée au montant approximatif de 161 176,55 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour le service de gardiennage à la bibliothèque, conformément à l'appel d'offres no 13-13128, pour la période du 6 janvier 2014 au 30 décembre 2016 avec deux options de renouvellement annuel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1133413085

CA13 20 0541**Contrats de location de camions remorqueurs pour les travaux de déneigement**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 106 200 \$ pour la location horaire de 8 camions remorqueurs pour les travaux de déneigement pour l'hiver 2013-2014.

De se prévaloir de l'option de prolonger les contrats accordés à la compagnie Gestion Normar inc. pour la location de six (6) camions remorqueurs pour un montant maximal de 76 700 \$ et à la compagnie 135638 Canada inc pour la location de deux (2) remorqueurs pour un montant maximal de 29 500 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1135990030

CA13 20 0542**Contrat à Sifto Canada Corp. - fourniture et transport de sel de déglacage**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser une dépense de 329 100,19 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées durant l'hiver 2013-2014, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder un contrat à Sifto Canada Corp., selon l'entente d'achat 882505 négociée par la Direction de l'approvisionnement, pour un montant total de 329 100,19 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1135990029

CA13 20 0543

TransMontaigne Marketing Canada inc. - augmentation de la dépense pour le carburant diesel clair

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une augmentation de la dépense de 65 000 \$ taxes incluses, pour la fourniture du carburant diesel clair, pour l'année 2013, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder la commande à TransMontaigne Marketing Canada inc., pour la fourniture du carburant diesel clair, pour l'année 2013, selon l'entente d'achat 817333, négociée par la Direction de l'approvisionnement, pour un montant total de 65 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1135990031

CA13 20 0544

Énergie Valero Inc. (Ultramar Ltée) - augmentation des dépenses pour le carburant diesel coloré et l'essence régulière

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser une augmentation de la dépense de 28 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de carburant diesel coloré et une augmentation de la dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'essence régulière, pour l'année 2013, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder la commande à Ultramar Ltée, selon l'entente d'achat 698459, négociée par la Direction de l'approvisionnement, pour un montant total de 28 000 \$ pour la fourniture de carburant diesel coloré et de 80 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'essence régulière, pour l'année 2013.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1135990032

CA13 20 0545

Protocole d'entente avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Ville de Montréal, Arrondissement de LaSalle précisant les modalités et les coûts pour l'utilisation des locaux, terrains et équipements et ce, pour une durée de cinq (5) ans, débutant le 1er janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2017.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

D'entériner les dépenses encourues depuis le 1er janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1133413071

CA13 20 0546

Contribution financière au Club de triathlon Les Rapides du Lac St-Louis - championnat provincial

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 600 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Club de triathlon Les Rapides du Lac St-Louis qui a participé au Championnat provincial de triathlon au Lac Delage à Québec le 13 juillet 2013.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1133413080

CA13 20 0547

Contribution financière à Centraide - campagne annuelle de financement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à Centraide dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1135212005

CA13 20 0548

Contribution financière à la Croix-Rouge canadienne - campagne annuelle de financement

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1135212004

CA13 20 0549

Subvention à la Table de développement social - projet « Des quartiers verts un développement durable »

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, le versement d'une subvention de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour la poursuite de son projet « Des quartiers *verts* un développement durable » dans le programme Quartiers 21.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1133413084

CA13 20 0550**Contribution financière à l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle - programme de bourses**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle afin de souscrire à son programme de bourses dans le cadre de la soirée des toges qui se déroulera le 16 octobre 2013 (trois bourses de 100 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1133413087

CA13 20 0551**Conventions - Maison des jeunes/Club garçons et filles de LaSalle/Destination Travail du Sud-Ouest**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver les conventions à intervenir entre l'Arrondissement de LaSalle et la Maison des jeunes, le Club garçons et filles de LaSalle et Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal dans le cadre du programme "Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans" 2013 - 2014 et d'octroyer des contributions financières au montant total de 27 735 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits sont réservés par les demandes d'achat numéros 314287, 314290 et 314293.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1133413079

CA13 20 0552

Convention avec le Club garçons et filles de LaSalle - projet "Boxe pour ta vie"

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'approuver la convention à intervenir entre le Club garçons et filles de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre du dossier prioritaire de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine et d'octroyer une contribution financière de 3 500 \$, incluant toutes les taxes si applicable, à cette fin pour le projet "Boxe pour ta vie".

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1133413083

CA13 20 0553

Prolongation du poste temporaire de la bibliothécaire - projet d'agent de liaison L'Octogone

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter un financement de 13 750 \$ par la Ville centrale pour la prolongation du poste temporaire de la bibliothécaire (emploi 400500) pour le projet d'agent de liaison L'Octogone du 1er janvier au 31 mars 2014.

D'autoriser le financement temporaire de ce poste à même le budget de fonctionnement jusqu'au remboursement selon l'entente entre la Ville de Montréal et le MICC.

D'autoriser le financement par l'Arrondissement de LaSalle de l'excédent de rémunération nécessaire au montant approximatif de 3 700 \$ pour cette même période.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1133413082

CA13 20 0554**Légion Royale Canadienne - activités du jour du Souvenir**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De permettre à la Légion royale canadienne, section 212, de tenir une parade sur la rue Bouvier, entre les rues Shevchenko et Curé-de-Rossi, le dimanche 10 novembre 2013 entre 14 h et 16 h dans le cadre des activités soulignant le jour du Souvenir. Une cérémonie aura lieu à 15 h en face de la Légion royale.

De permettre la fermeture de la rue Bouvier, entre les rues Shevchenko et Curé-de-Rossi, de 14 h à 16 h pour permettre la tenue de cet événement.

D'autoriser l'achat d'une couronne commémorative qui sera déposée au pied du monument commémorant la participation des combattants canadiens au nom de l'Arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1133413086

CA13 20 0555**Levée temporaire du stationnement réservé sur la 9e Avenue - activités à l'école Allion**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'entériner la suspension de l'application du règlement relatif à la zone de stationnement réservé du côté ouest de la 9e Avenue les 12 et 13 septembre pour une rencontre avec les professeurs et un barbecue de la rentrée.

De suspendre l'application du règlement relatif à la zone de stationnement réservé pour les résidents sur le côté ouest de la 9e Avenue pour les activités de l'année scolaire 2013-2014 organisées par l'école Allion, soit

20 novembre 2013 de 15 h à 21 h 30	Rencontre parents – professeurs
17 décembre 2013 de 8 h à 11 h et de 12 h 30 à 15 h	Concert des fêtes
23 janvier 2014 de 17 h 30 à 21 h 30	Journée portes ouvertes
17 mars 2014 de 12 h à 15 h	Déjeuner de la St-Patrick pour les aînés
27 mars 2014 de 17 h à 21 h 30	Soirée Portfolio
17 juin 2014 de 8 h 30 à 11 h et de 12 h 30 à 15 h	Concert de fin d'année
19 juin 2014 de 17 h à 21 h	Remise des diplômes

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1132365051

CA13 20 0556

Club Entrepôt - barbecue et épluchette pour la Fondation du Choix du Président pour les enfants malades

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'entériner la permission accordée au Club Entrepôt, 2107, rue Lapierre, pour l'installation d'une tente temporaire les 19 et 20 septembre 2013 à l'occasion d'un barbecue de bienfaisance et le 26 septembre pour la tenue d'une épluchette de blé d'Inde au profit de la Fondation du Choix du Président pour les enfants malades.

De modifier la résolution CA13 20 0454 afin d'annuler la permission accordée pour le 13 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1132365052

CA13 20 0557

Loblaws - tente temporaire

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'entériner la permission accordée pour l'installation temporaire jusqu'au 31 octobre 2013 d'une tente devant Loblaws, 6767 boulevard Newman, à l'occasion du festival de la citrouille.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1132365053

CA13 20 0558

Café internet Sous le palmier - fête anniversaire extérieure

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'entériner la permission accordée au café internet Sous le palmier d'organiser son 3^e anniversaire de fondation le 28 septembre 2013 de 13 h à 21 h dans le stationnement du 2038, rue Lapierre, conditionnellement à l'accord du propriétaire du centre commercial.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1132365054

CA13 20 0559**Approbation des bons de commande - virements budgétaires et factures**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 août au 17 septembre 2013, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour le mois d'août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1133035012

CA13 20 0560**Dérogation mineure - agrandissement au 7315 boulevard Newman**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 7315, boul. Newman, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment ayant une hauteur d'environ 7,2 mètres, alors que selon l'article 3.5.7.4.a) du règlement de zonage numéro 2098, un bâtiment principal doit avoir une hauteur minimale prescrite de trois (3) étages ou douze (12) mètres (DC-10173).

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1132363167

CA13 20 0561**Dérogation mineure - marge avant aux 2231 et 2233 rue Préville**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure aux 2231 et 2233, rue Préville, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment ayant une marge avant de 3,86 mètres, alors que selon l'article 3.5.7.3.a) du règlement de zonage numéro 2098, une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1132363144

CA13 20 0562

Dérogation mineure - case de stationnement aux 9344 et 9346 rue d'Eastman

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

De refuser une dérogation mineure aux 9344 et 9346, rue d'Eastman, concernant l'option 1, pour l'aménagement d'une nouvelle case de stationnement qui suppose d'élargir l'entrée charretière et la relocalisation de l'escalier extérieur, visant à permettre l'implantation d'une case de stationnement de 5,37 mètres de longueur, alors que selon l'article 5.3.6 du règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement avec un angle de 90 degrés par rapport au sens de la circulation doit avoir une longueur de 5,5 mètres et, concernant l'option 2, pour l'aménagement d'une nouvelle case de stationnement qui suppose l'aménagement d'une deuxième entrée charretière, visant à permettre l'implantation d'une case de stationnement de 5,37 mètres de longueur, une superficie de 60% de la cour avant utilisée pour le stationnement et la circulation des véhicules et l'aménagement d'une deuxième entrée charretière, et ce, avec une distance entre les entrées charretières de 4,96 mètres, alors que selon les articles 5.3.6, 6.1.5.3.1, 6.1.5.3.2.a) et 6.1.5.3.2.a)ii) du règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement avec un angle de 90 degrés par rapport au sens de la circulation doit avoir une longueur de 5,5 mètres, la superficie maximale de la cour avant pouvant être utilisée pour le stationnement et la circulation des véhicules est de 50% et pour les classes d'usages « h2 (duplex) », le nombre d'entrées charretières est établi à une (1) par bâtiment principal. Ce nombre peut atteindre deux (2) aux conditions suivantes : Elles doivent servir exclusivement à l'aménagement d'un accès véhiculaire en forme de demi-lune et elles doivent être situées à une distance minimale de six (6) mètres l'une de l'autre.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1132363145

CA13 20 0563

P.I.I.A. - remplacement du balcon et de l'escalier aux 45 et 47 - 1e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement du balcon et de l'escalier du bâtiment situé aux 45 et 47, 1^{ère} Avenue (DC-10080).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que les colonnes et les garde-corps de l'escalier soient de couleur argile.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1132363153

CA13 20 0564**P.I.I.A. - agrandissement au 7315 boulevard Newman**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7315, boulevard Newman (DC-10173).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Qu'un plan d'implantation au sol modifié soit déposé au dossier de la demande de permis de construction.
2. Que le revêtement de l'agrandissement soit composé des mêmes matériaux que le bâtiment existant.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1132363155

CA13 20 0565**P.I.I.A. - affichage au 420 avenue Lafleur**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage du bâtiment situé au 420, avenue Lafleur (DA-21647).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que l'enseigne soit alignée avec la partie inférieure des enseignes voisines déjà existantes.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1132363156

CA13 20 0566**P.I.I.A. - construction de 6 bâtiments sur le boulevard LaSalle et les avenues Alepin et Allion**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission des permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction de six (6) bâtiments de type « unifamilial isolé, jumelé ou contigu » sur les lots numéros 5 375 729 à 5 375 732, 5 375 768 et 5 375 769 (boulevard LaSalle, avenues Alepin et Allion) (DC-10171).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que la fenestration soit plus abondante sur la mezzanine et que soit repris le concept de fenestration du mur latéral localisé sur l'avenue Allion sur la façade arrière des bâtiments.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1132363157

CA13 20 0567
P.I.I.A. - agrandissement au 7777 boulevard Newman

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7777, boulevard Newman (DC-9924).

De rescinder, à toutes fins que de droits, la résolution numéro CA13 20 0338 adoptée par le Conseil d'arrondissement, à son assemblée tenue le 3 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1132363158

CA13 20 0568
P.I.I.A. - stationnement et élargissement de l'entrée charretière au 7607 rue Édouard

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement et l'élargissement de l'entrée charretière au 7607, rue Édouard (DA-21598).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que les racines de plus de deux (2) centimètres de diamètre présentes dans les aires de travaux d'excavation doivent être taillées de façon nette. Les racines exposées doivent être maintenues humides pendant toute la durée des travaux.
2. Qu'une coupe perpendiculaire et nette des quatre (4) racines endommagées soit effectuée (extrémité écorchée des racines seulement).
3. Que les branches dangereuses soient élaguées.
4. Que l'entrée charretière mesure un total de six (6) mètres considérant la voie d'accès au garage et au nouvel espace de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1132363159

CA13 20 0569**P.I.I.A. - construction d'un bâtiment de 12 étages sur le boulevard Angrignon**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de type « multifamilial » de douze (12) étages et comportant cent cinquante (150) logements sur le lot numéro 5 306 851 (boulevard Angrignon) (DC-10000).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à l'élimination de la deuxième entrée charretière donnant accès à un terrain de stationnement en façade, compte tenu qu'elle est dangereuse en fonction de sa localisation et qu'elle n'est pas conforme à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1132363160

CA13 20 0570**P.I.I.A. - logement au sous-sol aux 47 et 49 avenue Alepin**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol du bâtiment situé aux 47 et 49, avenue Alepin (DC-10150).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Qu'une entrée distincte soit aménagée pour le logement au sous-sol.
2. Que des systèmes de ventilation mécanique soient installés dans la salle de bain et la cuisine.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1132363161

CA13 20 0571

P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 93 - 3e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement du revêtement du bâtiment situé au 93, 3^e Avenue (DC-10176).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le revêtement soit composé de panneaux de fibre de bois (canexel) de couleur « sable ».

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1132363162

CA13 20 0572

P.I.I.A. - remplacement du revêtement aux 1385 et 1387 rue Patrice

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement du bâtiment situé aux 1385 et 1387, rue Patrice (DC-10169).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le revêtement des façades avant et latérale soit composé de briques de la compagnie «Permacon», modèle «cinco», nuance «gris lennox».
2. Que les arêtes du bâtiment soient soulignées par de la pierre de la compagnie «Permacon», modèle «cinco », nuance «gris lennox».

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1132363163

CA13 20 0573**P.I.I.A. - remplacement du revêtement aux 1381 et 1383 rue Patrice**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement du bâtiment situé aux 1381 et 1383, rue Patrice (DC-10175).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le revêtement des façades avant et latérale soit composé de briques de la compagnie «Permacon», modèle «cinco», nuance «gris lennox».
2. Que les arêtes du bâtiment soient soulignées par de la pierre de la compagnie «Permacon», modèle «cinco», nuance «gris lennox».

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1132363164

CA13 20 0574**P.I.I.A. - remplacement d'une partie du revêtement au 26 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement du bâtiment situé au 26, rue Centrale (DC-10185).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le revêtement soit remplacé par un revêtement de fibrociment de la compagnie « James Hardie » de couleur « écorce » et que la pierre existante sur la façade avant soit conservée (pierre d'apparat d'une épaisseur d'environ 4 centimètres).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1132363165

CA13 20 0575**P.I.I.A. - remplacement du revêtement aux 115 et 117 rue Monette**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement du bâtiment situé aux 115 et 117, rue Monette (DC-10182).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le revêtement soit composé de panneaux de fibre de bois (canexel) de couleur « acadia ».

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1132363166

CA13 20 0576

Compensation monétaire pour fins de parcs - lotissement DL-687 sur le boulevard LaSalle et les avenues Alepin et Allion

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 68 350 \$ pour la demande de lotissement DL-687 visant le remplacement des lots numéros 1 135 368, 1 135 453 et 1 135 454 en sept (7) lots portant les numéros 5 375 729 à 5 375 732 et 5 375 768 à 5 375 770 (boulevard LaSalle, avenues Alepin et Allion).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1132363149

CA13 20 0577

Compensation monétaire pour fins de parc - permis de construction DC-10171 sur le boulevard LaSalle et les avenues Alepin et Allion

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 61 790,85 \$ pour la demande de permis DC-10171 visant la construction de six bâtiments résidentiels de type "unifamilial" sur les lots numéros 5 375 729 à 5 375 732 et 5 375 768 et 5 375 769 (boulevard LaSalle, avenue Alepin et avenue Allion), constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet requiert l'ensemble des terrains projetés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1132363150

CA13 20 0578**Certificats d'occupation du domaine public - août 2013**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois d'août 2013, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERTIFICAT	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
403284	Rue	rue Allard	29 août 2013
402310	Trottoir et rue	boul. LaSalle	23 août 2013
404195	Trottoir et rue	rue Armel	23 août 2013
401187	Ruelle	1ère Avenue	15 août 2013
402962	Trottoir et rue	78e Avenue	23 et 24 août 2013
401767	Rue	90e Avenue	16 août 2013
399696	Trottoir	avenue Dupras	1er au 6 août 2013
403955	Trottoir et rue	rue Lefebvre	23 août 2013
402862	Rue	rue Knowlton	7 août 2013
402009	Trottoir et rue	boul. LaSalle	19 août 2013
402013	Trottoir et rue	rue Thierry	21 août 2013
399367	Rue	rue Radisson	5 août 2013
402063	Trottoir et rue	rue Des Oblats	19 août 2013
404492	Trottoir et rue	rue Serre	30 août 2013
400309	Rue	rue Serre	5 août 2013
403196	Trottoir et rue	rue Centrale	28 au 30 août 2013
404755	Trottoir et rue	boul. Angrignon	1er au 31 août 2013
399625	Trottoir et rue	2e Avenue	31 juillet 2013
402701	Rue	avenue Sénécal	9 au 11 juillet 2013
402308	Trottoir et rue	rue Larente	21 août 2013
402873	Rue	rue Fothergill	26 août 2013
399710	Rue	67e Avenue	5 août 2013
400757	Rue	76e Avenue	6 août 2013
398443	Trottoir et rue	boul. Newman	29 juillet au 16 août 2013
398445	Trottoir et rue	rue Léger	29 juillet au 20 août 2013
399363	Trottoir et rue	boul. Angrignon	1er au 31 juillet 2013
400250	Rue	rue Red Cross	8 au 16 août 2013
401187	Ruelle	1ère Avenue	14 août 2013

400728	Rue	rue Cordner	12 août 2013
399180	Trottoir et rue	rue Bourbonnais	12 août 2013
26937	Trottoir et rue	rue Hébert	21 août 2013

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1132363151

CA13 20 0579
Nettoyage d'une propriété

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage de la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais du propriétaire, soit:

ADRESSE	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
Lot 1 929 841 (161, avenue Stirling)	14988-1	9 septembre 2013	7 jours

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1132363148

CA13 20 0580
Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines, de la Direction d'arrondissement de LaSalle

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1134261007

CA13 20 0581**Période de questions du public**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il y a reprise de la période de questions.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
M. Yhevdet Boxhalu	Projet Bois-des-Caryers Décontamination et projet pour terrain du CP
Mme Cecilia Bonilla	Projet Bois-des-Caryers – plan d'action
Mme Chantal Daoust	Reboisement – rue Hepworth Feux de circulation piste cyclable – avenue Dollard
Mme Ying Tian	Projet Bois-des-Caryers – maison de ville
M. Sorin Ritco	Projet Bois-des-Caryers – permis et taxes
M. Joseph Pugliese	Terrains de la cellule et de Solutia
Mme Sonja Susnjar	Solutia et Fleischman's

CA13 20 0582**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 21 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2013.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement